

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D2026003012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Date de la convocation : 17 mars 2026
Votes exprimés : 17

Séance du 21 mars 2026

Le 21 mars 2026 à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel, sous la Présidence de M. Pierre MADER, Maire,

PRESENTS : MADER Pierre, ROTH Donata, DEVISCOURT Daniel, ROBERT Sophie, MOLINARD Jean-Luc, DUCROS Martine, STEINMANN Pascale, DUBOUT Jacques, PORTEILLA FOURNIER Dominique, VERNIZEAU Sylvie, BIRNER Michael, AKOUDAD Mohamed, VAN SCHOORS Magali, DRUET Marie-Eve, VALENTIN Pierre, HOLMQUIST Ted, HENRY Antoine

ABSENT : BROYER Nathalie

Secrétaire de séance : STEINMANN Pascale

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINT AU MAIRE

Le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-7, L2122-1, L2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que le nombre maximum d'adjoints est fixé à 5.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **DE FIXER** à 5 le nombre d'adjoints au Maire de la Commune de Versonnex.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

M. Le Maire
Pierre MADER



Secrétaire de séance
Pascale STEINMANN



Rendu exécutoire
Le 21 mars 2026
Publié
Le 21 mars 2026